

Organisation administrative

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formations qu'elles soient programmées ou sur-mesure .

L'activité de l'ADIL est certifiée Qualiopi, déclarée auprès du préfet de région d'Ile-de-France et enregistrée sous le n° 11788500478



1/ Inscription (ou demande sur-mesure) :

Toute personne souhaitant suivre une formation est dans l'obligation de s'inscrire et de payer le tarif appliqué.

Le dernier délai d'inscription (sous réserve de places disponibles) est fixé à 2 jours avant la formation.

L'inscription d'un participant est validée par la réception du bulletin d'inscription ([pdf](#) ou [formulaire en ligne](#)). Une confirmation est adressée par mail.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, les participants sont enregistrés dans leur ordre de demande d'inscription. Nous vous conseillons donc de vous inscrire le plus tôt possible et de vous assurer de l'accord de votre responsable de formation (DRH / Service Formation).

La **version pdf** est à retourner complétée intégralement par courriel à l'adresse : **formation@adil78.org**

Pour le **formulaire en ligne**, la demande est horodatée et reçue dès validation (envoi) du formulaire.

2/ Convention de formation ou devis :

Ces documents sont édités sur demande et envoyés avec la confirmation d'inscription du participant; ceux-ci doivent être signés et renvoyés avant la formation.

3/ Convocation

En présentiel : 7 jours avant le début de la session, une convocation est adressée, accompagnée d'un Livret d'accueil stagiaire (règlement intérieur...) et du questionnaire des attentes, le cas échéant.

A distance : 3 jours avant le début de la session, un mail vous est adressé avec le lien pour vous connecter. Il est conseillé de tester au préalable votre connexion avant, car ne pas le faire c'est risquer d'être confronté à des soucis techniques d'infrastructures informatiques et ceux-ci n'engageront pas notre responsabilité.

4/ Bon de commande :

S'il y a lieu, il est impératif de nous l'envoyer par mail. En raison du dépôt des factures sur la plateforme Chorus Pro pour un grand nombre de collectivités, nous devons disposer de toutes les informations nécessaires à cette démarche.

5/ Facture et attestation de formation :

Elles sont adressées au responsable de la formation après la session. **En cas de désistement du participant, celui-ci doit nous informer et/ou peut se faire remplacer; à défaut, la facturation est maintenue.**

Le repas n'est pas inclus dans le coût des formations (cf. [modalités de paiement](#)).

6/ Lieu des formations et places disponibles :

En présentiel : Sauf mention particulière elles se déroulent au siège de l'ADIL 78 - 80 bis avenue du Général Leclerc - 78220 VIROFLAY - **12 personnes maximum**.

Les interventions « sur-mesure » : (points 1, 2, 4 et 5 identiques aux formations programmées)

Le nombre de personne et le lieu sont définis par la structure accueillante, au moment de la demande. Elles font l'objet d'une proposition complète (programme de formation et devis).

➔ Si plusieurs communes, d'une même communauté d'agglomération, font une demande en commun il est important de choisir une commune référente pour l'organisation et la partie administrative.

Nous vous informons qu'à partir de trois demandes de devis non suivies d'effet, des frais de 30 € pourront être facturés pour toute nouvelle demande.



Tarifs et modalités de paiement

Tarifs des formations

Tarifs par personne et par formation*	A	B	C
	Membres de l'ADIL 78, partenaires financiers (à jour de la cotisation)	Non membres de l'ADIL78 implantés dans le département des Yvelines	Autres demandeurs extérieurs au départe- ment des Yvelines
1/2 journée	115 €	175 €	200 €
journée	230 €	350 €	400 €
Sur-mesure	Sur devis		

* repas non inclus

Règlement de la prestation à réception de la facture :

- ✍ **Par chèque** : à l'ordre de l'ADIL des Yvelines
- ✍ **Par virement** : à l'aide du RIB suivant

(Veuillez indiquer clairement le nom de votre organisme et le n° de facture dans le libellé du virement ou au dos du chèque)



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	00600	08275823364	81	CE ILE DE FRANCE
c/étab	c/guichet	n/compte	c/rice	domiciliation

IBAN

FR76	1751	5006	0008	2758	2336	481
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

CENTRE D AFFAIRES ESS IDF OUEST
CTRE COMMERCIAL LES 3 FONTAINES
RUE DE LA CROIX DES MAEUX
95000 CERGY
Tél.: 01.34.22.26.14

Intitulé du compte **ASS ADIL 78**
ASS ADIL 78
80 B AV DU GENERAL LECLERC
78220 VIROFLAY

L'ADIL 78 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session en cas d'insuffisance d'inscriptions (moins de 4) ou en cas d'événement exceptionnel.

Attention, la facturation sera maintenue si le participant ne se présente pas le jour prévu sans avoir informé l'ADIL au préalable.

Des formateurs (conseillers-juristes) au cœur des problématiques logement

Les formations des professionnels et des élus sont dispensées par des conseillers-juristes, dans le respect de leur devoir de neutralité. Il sont tous salariés de l'ADIL78 et diplômés d'un Master 2 en droit immobilier.

Les juristes sont quotidiennement au service des particuliers et des professionnels sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement :

- ↳ rapports locatifs,
- ↳ copropriété,
- ↳ relations avec les professionnels,
- ↳ financement du logement,
- ↳ contrat de vente,
- ↳ prévention des impayés et des expulsions...

Rodés à la formation en présentiel, les formateurs ont tous suivis une formation sur la conception et l'animation de formations à distance pour les accompagner et leur permettre d'acquérir les clés de la transformation numérique de leurs pratiques.

La formation les initiant au savoir-faire des formations nouvelle génération distancielles, leur a permis d'acquérir les outils d'animation de modalités variées.

Cette expertise, permet aujourd'hui à l'ADIL de proposer des formations en présentiel et en distanciel, les formateurs maîtrisant dorénavant les clés d'une bonne ingénierie pédagogique, les méthodes et les techniques des deux modèles de formation :

- ↳ capacité à adapter le déroulé et les contenus,
- ↳ assurer le pragmatisme de leur intervention,
- ↳ mettre les apprenants au cœur du système...

Des stages pratiques pour vous permettre d'acquérir de nouvelles techniques et méthodes pour améliorer vos performances métiers.

Les thèmes abordés, de manière précise et complète, permettent d'acquérir ou d'approfondir des connaissances, légales et réglementaires, et ce à la lueur des nouvelles réformes et enjeux des politiques du logement et de l'habitat, afin de permettre une application concrète des dispositions juridiques au cours des missions quotidiennes du participant.

Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.

Les formations à distance

Pour participer à une formation à distance, le lien de connexion vous sera envoyé par email dans la convocation.

Comment vous connecter à l'outil ?

Pour réaliser ces formations à distance, nous utilisons l'application **ZOOM**.

Les participants n'ont rien à télécharger, cependant cette option est proposée avec l'envoi du lien de connexion.

Pour l'audio, nous recommandons fortement d'utiliser un casque avec micro. Il est important de posséder un micro de bonne qualité si vous souhaitez aussi intervenir pour poser des questions.

La caméra ou webcam n'est pas obligatoire mais recommandé et, en cas d'utilisation, il est conseillé d'utiliser la qualité vidéo moyenne (proposée par défaut).

Ces dispositions permettent au service d'être assuré pour tous efficacement.



Méthode pédagogique et d'évaluation

Présentation générale des nouvelles mesures, et des obligations mises en place par les derniers textes législatifs, analyse de la réglementation, échanges d'expériences, simulations, études de cas pratiques (permettant de vérifier la bonne compréhension des notions et principes vus lors de la formation...

Une « boîte à outils » est remise à chaque participant lors de la formation ou envoyée après en cas de formation à distance. Elle comprend le support de présentation, les textes essentiels et d'éventuels modèles de courriers, formulaires ou autres documents en lien avec la session.

Deux questionnaires sont remis à la fin de la formation permettant ainsi à chaque participant de **s'auto-évaluer et d'exprimer son degré de satisfaction par rapport à ses objectifs**, nous permettant sans cesse d'améliorer notre offre formation et de répondre au mieux aux attentes (atteinte des objectifs, respect du programme annoncé, compétence et pédagogie des animateurs, qualité de l'accueil ...).

Nombre de stagiaires minimum par session : 4

Nombre de stagiaires maximum par session : 12

Avantage

Notre activité formation n'est pas assujettie à la T.V.A. ([article 261-7-1 a du Code Général des Impôts](#)).

Public concerné en général

Tout acteur généraliste intervenant dans le secteur du logement, travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logement d'entreprises ou d'administrations, agents immobiliers, syndics, services contentieux, collaborateurs des CIL, établissements financiers, tout intervenant dans le secteur de l'accèsion à la propriété...

➔ Personnes en situation de handicap :

Notre salle de formation est située au 4^{ème} étage avec ascenseur.

Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre nos formations sont invitées à nous contacter directement à : **formation@adil78.org**
Nous pourrions ainsi envisager la meilleure solution pour organiser leur participation.

➔ **En cas d'abandon** : la situation sera analysée au cas par cas par la direction (attention, la facturation pourrait être maintenue).

Informations pratiques

Numéro de déclaration d'activité : 11788500478
N° SIRET : 494 578 206 000 42
Code NAF/ APE : 9499 Z
Agrément par l'ANIL : 1^{er} décembre 2006
Déclaration en Préfecture : 15/11/06 modifiée le 04/11/22
Numéro d'immatriculation : 0784010760
Parution au Journal Officiel : 10 février 2007
Début d'activité : 2 juillet 2007

Lieu des formations (sauf mention particulière sur la convocation) : au siège de l'ADIL 78, 80 bis avenue du Général Leclerc 78220 Viroflay ou en visioconférence.

Horaires : $\frac{1}{2}$ journée : 9h30 - 12h30
journée : 10h00 - 17h00 (1h pause déjeuner)

Vos contacts formation à l'ADIL des Yvelines :
formation@adil78.org

Administratif / réclamation_ Emilie Garçon - 01 39 50 32 34
Contenu_ Les formateurs - 01 39 50 84 72
Handicap_ Virginie Lohegnies - 01 39 50 84 72

Accès en transports en commun :

Transilien L : (Paris St-Lazare - Gare de Versailles Rive-Droite) arrêt Gare de Viroflay Rive-Droite;

Transilien N : (Rambouillet, Dreux ou Mantes-la-Jolie - Paris Montparnasse) arrêt Gare de Viroflay Rive-Gauche;

RER C : arrêt Gare de Viroflay Rive-Gauche;

Tramway T6 : (Viroflay Rive-Droite et Châtillon Montrouge) arrêt Gare de Viroflay Rive-Gauche ou Rive-Droite;

Ligne bus RATP 171 : (Château de Versailles - Pont de Sèvres) arrêt Grâce de Dieu;

Phébus ligne 6 : (Viroflay Gare Rive-Gauche - Versailles Gare des Chantiers - Versailles Satory) - direction Viroflay Rive-Gauche arrêt Les Arcades ou direction Satory arrêt Grâce de Dieu

Phébus ligne 7 : (Le Chesnay-Rocquencourt Parly 2 - Viroflay Gare Rive-Gauche) direction Viroflay Rive-Gauche arrêt Les Arcades ou direction Parly 2 arrêt Grâce de Dieu.

